

## Projet 2018 en collaboration avec les lycées

### Le 70ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme: les liens avec l'objectif de développement durable no 10 sur la réduction des inégalités

#### **Préface des abréviations.**

- ONU: Organisation des Nations Unies ; UE : Union Européenne ; DUDH : Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ; ODD : Objectif de Développement Durable ; OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique ; PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

#### **1. Une approche intégrée entre les Droits de l'Homme et les Objectifs de Développement**

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) a été établie et signée en 1948 après la catastrophe de la deuxième guerre mondiale. En 2018, le 70ème anniversaire de cette déclaration fondamentale sera célébré. Ce 70ème anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme semblait être une raison parfaite pour l'ALNU de choisir cette thématique pour notre projet 2018 et de mettre celle-ci plus particulièrement en relation avec l'objectif numéro 10 des nouveaux Objectifs de Développement Durable (ODD), concernant la réduction des inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

En effet, les Objectifs de Développement Durable 2016-2030, qui ont été signés en 2015, donnent également aux Droits de l'Homme des aspects et objectifs concrets. Ceux-ci disent aux nations ce qu'il faudrait faire pour améliorer la situation jusqu'à une date limite et sont soumis à une surveillance et un suivi étroits de la part des Nations Unies afin d'en assurer l'efficacité. Force est de constater que les ODD ne constituent pas de simples suggestions ou réflexions, mais sont subdivisés en des cibles qu'il faudra atteindre en fonction d'indicateurs préétablis, mesurables dans chaque pays.

#### **1.1. Historique**

En 1950, la Convention européenne des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe a été établie.

La mise en œuvre de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, c'est-à-dire l'élaboration d'un ensemble d'instruments relatifs aux droits de l'homme ayant un caractère obligatoire en droit international, a été marquée par l'entrée en vigueur en 1976 de deux conventions fondamentales:

- le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Pacte social ou Pacte I de l'ONU)
- le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Pacte civil ou Pacte II de l'ONU).

Par la suite, des protocoles additionnels de ces conventions et d'autres conventions dans des domaines plus particuliers ont été adoptés. Il convient de remarquer que le degré d'adhésion et de collaboration actifs des différents pays en tant qu'Etat membre à ces conventions varie encore significativement d'un pays à l'autre.

Le Conseil des Droits de l'Homme a été créé par l'ONU en 2006 pour donner plus de poids aux Droits de l'Homme.

La convergence des droits de l'homme avec le développement a été renforcée par la signature en 2000 des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) pour la période 2000-2015 et par la signature en 2015 des Objectifs de Développement Durable (ODD) pour la période 2016-2030.

**Un extrait du discours de M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires Etrangères, en 2016 lors de la commémoration du 70ème anniversaire de la World Federation of United Nations Associations (WFUNA) à Luxembourg. (Traduction française de l'anglais)**

Il n'y a pas de concurrence entre l'aspect développement et l'aspect des droits de l'homme de l'Agenda 2030: plutôt, ils se renforcent mutuellement, créant ainsi les conditions pour des sociétés pacifiques et inclusives. Au cœur de cette compréhension est l'universalité de l'Agenda 2030 pour les ODD: il s'applique non seulement aux pays en développement, comme les OMD, mais aussi aux pays développés. Il s'agit d'un agenda de transformation pour toutes les sociétés humaines: une entreprise commune de développement moral et de développement, afin de nous éloigner des inégalités qui divisent nos nations, vers un monde où personne n'est

laissé pour compte, " pour promouvoir le progrès social et les meilleures conditions de vie dans la plus grande liberté ", pour citer à nouveau le préambule de la Charte des Nations Unies.

Certaines des caractéristiques des droits de l'homme peuvent également être appliquées à l'Agenda 2030.

Premièrement: les droits de l'homme sont universels: ils sont pour toutes les personnes, dans tous les pays, tout le temps. C'est la priorité déclarée également pour les objectifs de développement durable.

Deuxièmement: ils sont indivisibles: tous les droits sont importants et il serait faux de ne respecter que certains droits, au détriment des autres.

Troisièmement: ils sont interdépendants et indépendants

Quatrièmement: ils sont inaliénables: personne n'a le droit d'enlever des droits. Dans le cadre de notre système des Droits de l'Homme, les êtres humains sont les titulaires de droits et les États sont les porteurs de droits. Bien sûr, ceci est difficile à comprendre pour les dirigeants autoritaires et les personnes avec un esprit autoritaire.

Le monde n'a jamais été aussi prospère qu'aujourd'hui. Les technologies nouvelles et émergentes se répandent avec une vitesse et une facilité remarquables; beaucoup de ces technologies portent la promesse d'un plus grand développement socio-économique pour un nombre, toujours croissant, de personnes. Et pourtant, il semble que le nombre de personnes, se sentant délaissées par la mondialisation, augmente aussi. Après les vagues certitudes qui nous ont été données par le siècle des lumières et la dernière révolution industrielle, il semble que l'humanité soit, une fois de plus, entrée dans un territoire inexploré, inquiétant pour ceux qui vivent dans l'incertitude.

- [70ème anniversaire de la WFUNA: Discours du Ministre Jean Asselborn](#)
- [Rapport 2016 'Development and globalization' par la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement](#)

## **1.2. Le thème des inégalités**

La communauté globale, les économistes et les politiciens sont préoccupés lorsqu'ils constatent que les inégalités affectent les économies et sociétés. Il existe un consensus émergent selon lequel les inégalités existantes ne sont pas seulement inacceptables moralement, mais qu'elles sont aussi dangereuses économiquement et politiquement. (UNCTAD, 2013)

Les inégalités ont des implications qui vont beaucoup plus loin que le développement économique, car il est reconnu que les inégalités peuvent endommager la société et même menacer la paix sociale et la sécurité dans les pays. Il existe un vrai risque d'un déclenchement d'hostilités et de violences qui a comme cause l'accès inégal aux biens publics et aux services sociaux (Brinkman et al., 2013). Les définitions de l'inégalité se réfèrent généralement à une absence de dignité égale, statut, rang, privilèges, droits ou opportunités égaux par rapport aux autres. Elles se réfèrent souvent au manque de chances et droits égaux de succès indépendamment des facteurs sociaux tels que la classe, la race, la religion et le sexe. L'inégalité est souvent un complexe amalgame de facteurs sociaux, politiques et économiques. L'objectif ODD no 10 des Nations Unies reflète ce large spectre avec une série de cibles. Les cibles de cet objectif, prises en considération dans le cadre de ce projet, seront présentées ci-après.

- [Égalité: Pourquoi est-elle importante](#)
- [Un agenda 2016-2030 pour l'Égalité, par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme](#)

## **2. Cadre du projet**

### **2.1. Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH)**

#### **Articles de la DUDH en relation avec l'ODD 10**

##### **Article 2**

Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

#### **Article 22**

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

#### **Article 25.1**

Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

#### **Article 28**

Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

Référence : Article 2, 22, 25.1 et 28 de la [Déclaration universelle des Droits de l'Homme](#)

### **2.2. L'Objectif de développement durable no 10 et ses cibles**

L'ODD 10 : 'réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre' comporte plusieurs cibles (sous-objectifs) différentes qui devraient être atteintes d'ici 2030. Pour ces cibles, des indicateurs quantifiables et des preuves tangibles ont été définis afin de pouvoir suivre les progrès réalisés d'une année à l'autre. Les cibles suivantes, qui ont une relation plus spécifique avec les articles mentionnés ci-dessus, seront traitées plus particulièrement dans le cadre de ce projet:

10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable

10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité

10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes

10.a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce

10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, pour les États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux.

Certains thèmes ayant un lien avec l'objectif no 10 sont traités d'une manière plus spécifique dans d'autres objectifs. Il convient de relever surtout l'objectif no1 qui se rapporte à l'éradication de la pauvreté, l'objectif no 5 consacré à l'égalité des sexes et l'objectif no17 sur les partenariats pour la réalisation des objectifs, qui aborde plus en détail l'aide publique au développement par les pays développés.

- [Objectif de développement durable 10 et les cibles](#)
- [Liens entre l'objectif 10 et les articles des droits de l'homme](#)

### 2.3. Objectifs pédagogiques et organisation du projet

- 1) Faire connaître aux jeunes la situation mondiale actuelle en matière des Droits de l'Homme et les objectifs de développement durable.
- 2) Amener les jeunes à faire une réflexion informée sur le sujet des Droits de l'homme, les objectifs de développement durable et le rôle des Nations Unies ainsi que les défis à relever.
- 3) Approfondir les facultés d'analyse de documents et de présentation écrite et orale des élèves, la capacité des élèves à travailler en groupe dans les lycées et dans le cadre plus global des sessions plénières.
- 4) Utiliser d'une manière plus courante une langue véhiculaire, à savoir le français, qui est une des principales langues internationales au Luxembourg et au sein des Nations Unies. L'anglais est la principale langue internationale pour les documents concernant les Nations Unies et beaucoup d'autres institutions. Certaines références internet en anglais peuvent être traduites automatiquement par un outil informatique (voir ci-dessous).

Les élèves sont amenés à :

- 1) Se renseigner sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et son impact dans le monde en prenant en considération certains de ses articles ainsi que sur l'objectif de développement durable no 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, concernant plus particulièrement certaines cibles (sous-objectifs)
- 2) Se renseigner ensuite un peu plus en détail sur une situation particulière dans cette perspective
- 3) Préparer et participer activement aux sessions plénières d'un séminaire intermédiaire ainsi que d'une journée et demie finale à la Chambre de Commerce.

Dans chaque lycée, les élèves d'un niveau 3<sup>e</sup> ou 2<sup>e</sup> respectivement 11<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> se répartissent en 1 à 3 groupes de travail de 4 à 8 élèves. Le cas échéant, il est possible que, pour chaque groupe, un ou deux élèves supplémentaires participent éventuellement au projet dans les lycées et assistent en tant qu'observateurs aux sessions plénières du mois de mai dans la mesure où la limite de capacité des salles d'un total de 200 personnes n'est pas atteinte.

Afin de faciliter la mise au point des documents, une liste de références utiles complémentaires est disponible dans la partie des références. Le cas échéant, les documents, les extraits de documents ou les pages Internet peuvent être traduits avec un outil de traduction automatique tel que <https://translate.google.com/> . Pour la traduction des pages Internet, il est préférable d'utiliser un module intégré ou complémentaire de traduction en fonction du navigateur Internet et du type de l'ordinateur portable ou de la tablette (S3.Google Translator pour Firefox, Google Translate pour Chrome, traducteur pour Microsoft Edge, Translate pour Apple Safari, ...). Les élèves peuvent utiliser d'autres références de leur choix et obtenir des informations d'autres sources, par exemple sur la base d'une prise de contact avec une association ou une institution active sur le terrain. Afin d'assurer la transparence nécessaire, **les élèves sont priés d'indiquer dans leurs documents les références et les sources utilisées** pour la collecte de leurs informations.

### 2.4. Les journées plénières à la Chambre de Commerce

Celles-ci auront lieu le 14 et 15 mai 2018 à la Chambre de Commerce.

**Lors de la 1<sup>ère</sup> demi-journée plénière** d'une après-midi, une ou plusieurs réunions parallèles d'interaction, de dialogue et d'échanges entre les élèves auront lieu à la Chambre de Commerce. Un expert pourra faire une présentation et participer aux discussions. Une résolution selon un schéma prédéfini sera établie par les élèves sur la base de leurs recherches, résumés et présentations PowerPoint réalisés dans les lycées respectifs ainsi que de leurs délibérations au cours de cette demi-journée. Cette résolution sera présentée lors de la journée finale. De plus, le débat de la journée finale sera préparé sur la base d'un questionnaire soumis aux élèves préalablement. Des représentants de l'ALNU et des professeurs pourront assister à ces réunions et apporter le cas échéant des contributions particulières.

Concernant les délibérations, chaque réunion sera dirigée par un président, un secrétaire et un rapporteur. Au préalable, les élèves pour ces fonctions spéciales auront été choisis par les lycées ensemble avec l'ALNU en fonction de leur intérêt et d'une certaine aptitude à remplir ce genre de mission.

La 2<sup>ème</sup> journée plénière se déroulera dans la grande salle de la Chambre de Commerce. Elle sera consacrée à la présentation des deux meilleurs résumés ainsi que des présentations Powerpoint établies par les équipes de travail des élèves y compris des questions et réponses, l'évaluation orale de ces présentations par un jury, la présentation de la résolution élaborée lors de la journée précédente et une séance de clôture dans l'après-midi avec notamment les interventions des invités, le débat final, la remise des prix et une réception.

Les résultats finaux pour l'attribution des prix seront établis par les membres du jury pendant la journée finale.

## 2.5. Les documents à préparer au sein des lycées

La langue de rédaction pour les documents sera le français.

### - Un résumé de la situation des Droits de l'Homme

Un résumé historique de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et plus particulièrement concernant les articles repris ci-dessus sera rédigé sur **une page et demie DIN A4** au maximum et pouvant comporter des caractères de texte (taille de police minimum 11).

Contenu du résumé	Exemples
1) Le contexte de la DUDH il y a 70 ans et l'évolution historique des droits de l'homme concernant surtout les articles mentionnés dans le projet	La DUDH suite à la fin de la 2eme guerre mondiale, l'élaboration de nouveaux instruments du droit international, ...
2) L'adhésion aux Droits de l'Homme à travers le monde à l'exemple de certains pays	- Situation différenciée à travers le monde au sujet des engagements en faveur des droits de l'homme - Revue périodique universelle des droits de l'homme par le Luxembourg en 2017 surtout en relation avec l'ODD 10
3) La convergence des Droits de l'Homme et des ODD, notamment sur le thème des inégalités	Les droits économiques, sociaux et culturels dans une perspective des inégalités traités dans le cadre de l'objectif 10 des ODD ; les catégories d'inégalités, les causes, effets et pistes de solutions (voir Annexe)

Le résumé est censé être également une aide pour la préparation de la présentation de type Powerpoint et constitue de plus une préparation à un débat lors de la séance plénière du mois de mai. Dans le dernier chapitre du résumé, un domaine particulier en relation avec l'un des articles indiqués de la DUDH, choisi par les élèves, sera abordé d'une manière un peu plus élaborée.

Les groupes de travail des deux meilleurs résumés seront invités à présenter ceux-ci lors de la séance plénière.

### - Une présentation de type Powerpoint sur l'objectif de développement durable no 10

Les élèves feront une présentation de type Powerpoint sur une ou deux cibles (sous-objectifs) de l'objectif de développement durable no 10 indiqués ci-dessus. Il existe des liens implicites de cet objectif avec les autres objectifs de développement durable, notamment avec les objectifs 1, 4, 5, 16 et 17.

Les élèves sont libres dans le choix de se concentrer soit sur les inégalités à l'intérieur d'un pays émergent, en voie de développement ou parmi les moins avancés, soit sur les inégalités d'un pays à l'autre y compris un pays émergent, en voie de développement ou parmi les moins avancés. Ils sont encouragés à faire une recherche personnelle. Les travaux seront notés, premièrement, en fonction de leur conformité avec la thématique de l'objectif de développement durable no 10, deuxièmement, en fonction du niveau de compréhension de la thématique et de la situation particulière choisie par les élèves.

La présentation sur l'objectif de développement durable no 10 de type Powerpoint comprend 6 diapositives en relation avec les cibles mentionnées ci-dessus 10.1, 10.2, 10.4, 10.6, 10.a et 10.b. Une analyse fondamentale sur les différentes inégalités dans et entre les pays est disponible dans l'annexe 1 et les références générales. Les diapositives 3, 4 et 5 se rapportent uniquement à une ou deux de ces cibles choisies par les élèves. Les élèves peuvent utiliser les références mentionnées ci-dessous ou d'autres références choisies librement.

Contenu de la présentation Powerpoint	Explications et exemples
<b>Énumération des principales formes d'inégalités avec les causes et effets, les aspects éthiques et les enjeux (2 diapositives)</b>	Domaines concernés : la répartition des revenus, la vie individuelle et en société, le développement économique et social ; les politiques budgétaires et sociales des Etats ; la coopération internationale concernant plus particulièrement le commerce, les flux financiers y compris les investissements étrangers, la mobilisation des ressources domestiques budgétaires, les déplacements de population en relation avec des crises, des conflits, des désastres (sécheresse, inondations, ouragans, ...), du changement climatique, ...
<b>Mesure des inégalités par un indicateur ou une série de statistiques et explication sur les raisons de ces inégalités</b>	Utilisation d'un indicateur (p.ex. le coefficient Gini sur l'inégalité des revenus, ..) pour illustrer les écarts importants entre plusieurs pays appartenant à des continents différents en relation avec la ou les cibles choisies (voir Annexe)
<b>Les mesures à prendre pour atteindre un monde plus juste et égalitaire à l'horizon 2030</b>	Le rôle des différents acteurs pour atteindre la ou les cibles choisies et sauvegarder les droits de l'homme correspondants repris dans le cadre de ce projet, en tenant compte aussi le cas échéant de la protection de la nature et du changement climatique. Acteurs éventuellement concernés: citoyens, société civile, secteur des entreprises, Etats, Nations Unies et autres institutions internationales
<b>Présentation d'une situation ou d'un projet particulier</b>	Présenter une situation ou un projet particulier, qui s'apparente à une ou deux des cibles choisies dans un pays émergent, en voie de développement ou parmi les pays les moins avancés : voir les références sur les projets ; d'autres projets ou situations librement choisis sont possibles
<b>Diapositive</b>	Extension d'une des diapositives précédentes, références utilisées, annexes, ...

Une présentation orale au sujet de ces présentations Powerpoint sera effectuée par les groupes de travail des élèves lors de la journée finale de ce projet.

#### - Une synopsis de la présentation Powerpoint

Les élèves établiront une synopsis de la présentation Powerpoint en fonction d'un schéma établi par l'ALNU qui leur sera fourni au courant du mois de mars.

### 2.6. Règles de participation et attribution des prix

- 1) **Tous les documents seront à soumettre à l'avance deux semaines et demie avant la session finale** afin de pouvoir vérifier la conformité globale des documents avec la spécification du projet avant la soumission de ces documents aux membres du jury.
- 2) **Les projets ainsi que les documents seront évalués avec une note par un jury.** Ce jury sera composé d'un représentant de la direction ou d'un professeur-accompagnateur de chaque lycée et des membres du Conseil d'administration de l'ALNU. L'ALNU établira une fiche avec des critères d'appréciation pour la notation des documents et de la présentation. Les lycées ne noteront pas le(s) projet(s) de leurs élèves. Les documents écrits pourront être évalués quelques jours avant la session finale et les présentations orales pendant la session finale.  
L'évaluation sera faite en fonction de différents critères d'appréciation sur le résumé (compréhension : 10% ; pertinence du contenu selon les critères établis : 10% ; rédaction 10%) ainsi que sur la présentation en Powerpoint d'un projet (conformité du projet avec la définition du cadre établie dans la section : 10% ; pertinence du contenu selon les critères établis dans la section 3.2.1 b : 15% ; conception et créativité du document Powerpoint : 20% ; présentation orale 25%).

- 3) **Les prix:** Les prix seront attribués aux groupes d'élèves ayant obtenu les meilleures notes globales du jury : 1<sup>er</sup> prix: 1.000.-€ ; 2<sup>ème</sup> prix: 700.-€ ; 3<sup>ème</sup> prix: 500.-€ ; 4<sup>ème</sup> prix: 400.-€ ; 5<sup>ème</sup> prix: 300.-€ ; 6<sup>ème</sup> prix: 200.-€ ; un prix spécial de 200 € sera accordé par l'ALNU à chacun des deux meilleurs résumés.

### 3. Phases du projet

- **Novembre 2017 – avril 2018:** travail de préparation dans les lycées pour l'élaboration des documents
- **Vendredi 12 janvier 2018 :** date au plus tard pour l'envoi par les lycées à l'ALNU de la liste complète des élèves par groupe de travail et par classe y compris des élèves supplémentaires en tant qu'observateurs ainsi que du nom du représentant du lycée pour le jury
- **Mardi le 27 février mars 2018** de 14h00 à 16h30 au Lycée Classique de Diekirch: séminaire spécial sur les droits de l'homme, y compris le thème des inégalités, avec une introduction, un mot de bienvenue, une présentation orale par le professeur Jean-Paul Lehnens, titulaire de la Chaire UNESCO en droits de l'homme de l'Université du Luxembourg, des questions et des réponses sur la présentation et le projet.  
- Envoi du schéma de la synopsis sur la présentation Powerpoint.
- **Jeudi 29 mars 2018 :** propositions par les lycées des candidats pour les fonctions de président, rapporteur et secrétaire. La sélection des élèves pour ces fonctions sera effectuée par un comité de suivi du projet, composé des représentants de l'ALNU et des lycées.
  - **Mardi 17 avril 2018 :** Envoi par l'ALNU d'un questionnaire pour la préparation du débat final et d'un schéma pour une résolution.
- **Mercredi 2 mai 2018 :** date au plus tard pour l'envoi par les lycées à l'ALNU des documents établis par les groupes de travail (résumé sur la situation des Droits de l'Homme, présentation de type Powerpoint, synopsis sur la présentation Powerpoint) pour l'évaluation écrite de ces documents par le jury
- **Lundi 14 mai après-midi et mardi 15 mai 2018 :** une journée et demie de sessions finales à la Chambre de Commerce.

Pour la demi-journée de l'après-midi du 14 mai, les groupes de travail des élèves sont répartis en grands groupes de travail inter-lycées pour les délibérations dans deux salles différentes probablement. Le programme provisoire est le suivant :

- Réunion avec les présidents, secrétaires et rapporteurs des grands groupes de travail
- Expertise de Mme Nathalie Oberweis – journaliste indépendante auprès de la radio 100.7, et discussions
- Echange de points de vue sur les inégalités ; mise-au-point d'une résolution ; rappel du débat final du lendemain, réalisé sur la base du questionnaire

Le programme provisoire de la séance plénière du mardi 15 mai est le suivant :

- Introduction par un représentant de la Chambre de Commerce
- Mot de bienvenue par un représentant de l'ALNU
- Présentation par les équipes de travail des meilleurs résumés sur les Droits de l'Homme
- Présentation par les équipes de travail de leurs diapositives en Powerpoint
- Présentation par les rapporteurs des résolutions établis lors de la journée précédente
- Réunion des membres du jury pour la répartition des prix
- Intervention d'un représentant du Ministère des Affaires Etrangères ou du Ministère de l'Education Nationale
- Débat avec la participation probable d'un expert sur la base du questionnaire envoyé précédemment
- Interventions finales des représentants du Ministère des Affaires Etrangères ou du Ministère de l'Education - Nationale, de la Direction des lycées et de l'ALNU
- Remise des prix et des certificats
- Réception.

## Références

### L'historique des droits de l'homme

- La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948:

<https://www.humanrights.ch/fr/service/connaissances/declaration-universelle/>

- L'ABC des droits de l'homme, élaboré par la Suisse:

[https://www.eda.admin.ch/dam/eda/fr/documents/publications/GlossarezurAussenpolitik/ABC-Menschenrechte\\_fr.pdf](https://www.eda.admin.ch/dam/eda/fr/documents/publications/GlossarezurAussenpolitik/ABC-Menschenrechte_fr.pdf)

- Les instruments internationaux des droits de l'homme:

<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CoreInstruments.aspx>

- Questions fréquemment posées concernant les droits économiques, sociaux et culturels

<http://www.ohchr.org/Documents/Publications/FactSheet33fr.pdf>

- Rapport périodique universel 2017 du Luxembourg sur les droits de l'homme

<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/PAGES/LUSession3.aspx>

- Human rights indicators: <http://www.ohchr.org/EN/Issues/Indicators/Pages/HRIndicatorsIndex.aspx>

- Droits humains et développement durable: comprendre les droits économiques, sociaux et culturels:

[http://encyclopedie-dd.org/IMG/pdf\\_N-48\\_Darras.pdf](http://encyclopedie-dd.org/IMG/pdf_N-48_Darras.pdf)

- Droits humains et développement durable: rendre réel et accessible l'ensemble des droits de l'homme est le cœur et l'objectif même du développement social et donc du développement durable [http://encyclopedie-dd.org/IMG/pdf\\_No49\\_Darras.pdf](http://encyclopedie-dd.org/IMG/pdf_No49_Darras.pdf)

- Un aperçu des instruments des droits de l'homme pour appréhender les problèmes liés au commerce et aux politiques d'investissement [http://www.e-](http://www.e-alliance.ch/typo3conf/ext/naw_securedl/securecl14e.pdf?u=0&file=fileadmin/user_upload/docs/Temp/Global_Food_Crisis/documents/Un_aper_u_des_instruments_FR.pdf&t=1433904306&hash=3f4d00e4efb4c8277094a436620a7c88)

[alliance.ch/typo3conf/ext/naw\\_securedl/securecl14e.pdf?u=0&file=fileadmin/user\\_upload/docs/Temp/Global\\_Food\\_Crisis/documents/Un\\_aper\\_u\\_des\\_instruments\\_FR.pdf&t=1433904306&hash=3f4d00e4efb4c8277094a436620a7c88](http://www.e-alliance.ch/typo3conf/ext/naw_securedl/securecl14e.pdf?u=0&file=fileadmin/user_upload/docs/Temp/Global_Food_Crisis/documents/Un_aper_u_des_instruments_FR.pdf&t=1433904306&hash=3f4d00e4efb4c8277094a436620a7c88)

### Références générales sur les inégalités, y inclus statistiques et indicateurs:

- UNDP: L'humanité divisée: combattre les inégalités dans les pays en voie de développement

[http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Poverty%20Reduction/Inclusive%20development/Humanity%20Divided/French\\_web\\_low.pdf?download](http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Poverty%20Reduction/Inclusive%20development/Humanity%20Divided/French_web_low.pdf?download)

- Regards sur la terre: Vaincre les inégalités [http://regardssurlaterre.com/sites/default/files/dossier/2016/02-RST2016\\_Dossier2\\_FR\\_21dec.pdf](http://regardssurlaterre.com/sites/default/files/dossier/2016/02-RST2016_Dossier2_FR_21dec.pdf)

- UNESCO: Rapport mondial sur les sciences sociales 2016: Lutter contre les inégalités: Pistes vers un monde juste <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002459/245995f.pdf>

- Réduire les inégalités dans les pays : convertir le débat public en action (en français)

<http://www.iddri.org/Publications/Reducing-inequalities-within-countries-converting-the-global-debate-into-action>

- IDDRI: Développement durable : quatre priorités pour l'après 2015

[http://www.iddri.org/Publications/Collections/Syntheses/PB0416\\_its%20time.pdf](http://www.iddri.org/Publications/Collections/Syntheses/PB0416_its%20time.pdf)

- Mémoire des luttes : Réflexions sur les inégalités en Amérique Latine <http://www.medelu.org/Reflexions-sur-les-inegalites-en>

- Création de statistiques avec des indicateurs: [www4.wider.unu.edu](http://www4.wider.unu.edu)

- Indicateurs : Inégalité de revenu, Taux de pauvreté : <https://data.oecd.org/fr/inequality/inegalite-de-revenu.htm>

- STATEC: inégalités de revenus, de travail, de langues et de santé au Luxembourg:

<http://www.statistiques.public.lu/fr/actualites/conditions-sociales/conditions-vie/2017/10/20171016/20171016.pdf>

### Cibles 10.1, 10.2, et 10.4 – la répartition des revenus, la vie individuelle et en société, le développement économique et social, la croissance démographique et les politiques des Etats dans ces domaines

- Article sur les inégalités de revenus intra-pays : <http://ideas4development.org/inegalites-intra-pays-croissance-inclusive/>

- Article sur l'écart des riches et des pauvres dans les pays de l'OCDE:

[http://inegalites.fr/spip.php?page=analyse&id\\_article=2217&id\\_groupe=9&id\\_rubrique=28&id\\_mot=30](http://inegalites.fr/spip.php?page=analyse&id_article=2217&id_groupe=9&id_rubrique=28&id_mot=30)

- Amérique latine : Réflexions sur les inégalités dans ces pays <http://www.medelu.org/Reflexions-sur-les-inegalites-en>
- Transformer les ressources agricoles en Afrique <http://ideas4development.org/transformer-ressources-agricoles-afrique-priorite-reaffirmee/>
- Afrique : réduire les inégalités dynamise aussi la croissance <http://ideas4development.org/en-afrique-subsaharienne-la-reduction-des-inegalites-dynamise-aussi-la-croissance/>
- La croissance démographique en Afrique [http://afrique.lepoint.fr/economie/demographie-africaine-2050-le-nigeria-devant-les-etats-unis-12-08-2015-1956367\\_2258.php](http://afrique.lepoint.fr/economie/demographie-africaine-2050-le-nigeria-devant-les-etats-unis-12-08-2015-1956367_2258.php)
- Observatoire des inégalités: les inégalités de revenu augmentent dans les pays de l'OCDE [www.inegalites.fr/spip.php?page=analyse&id\\_article=2217&id\\_groupe=20&id\\_rubrique=28&id\\_mot=15](http://www.inegalites.fr/spip.php?page=analyse&id_article=2217&id_groupe=20&id_rubrique=28&id_mot=15)
- Initiative Inspecteurs des impôts sans frontières de l'OCDE et du PNUD <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/inspecteurs-des-impots-sans-frontieres-des-avancees-significatives.htm>

### **Cibles 10.a et 10.b - la coopération internationale concernant plus particulièrement le commerce et les flux financiers, y compris les investissements étrangers**

- L'inclusion financière est l'ensemble des dispositifs mis en place pour lutter contre l'exclusion bancaire et financière. Elle englobe toute une gamme de produits et services financiers et non financiers (appui technique, ...) rendus accessibles aux populations pauvres, le plus connu étant le microcrédit.
- Les investissements d'impact sont destinés aux entreprises ou aux organisations visant à créer un impact social et environnemental, tout en générant une rentabilité financière". De plus, il y a un engagement à mesurer et à suivre l'impact social et / ou environnemental.
- Convergences: Baromètre 2016 de la microfinance <http://www.convergences.org/wp-content/uploads/2016/09/Barom%C3%A8tre-2016-de-la-microfinance-Version-web.pdf>
- European Development Days 2017: Domestic Resource mobilization in all countries: tax justice for development <https://www.eudevdays.eu/sessions/tax-justice-development>, [https://www.devex.com/news/a-fair-global-tax-system-is-imperative-for-development-experts-say-90448?utm\\_source=website&utm\\_medium=box&utm\\_campaign=linking\\_strategy](https://www.devex.com/news/a-fair-global-tax-system-is-imperative-for-development-experts-say-90448?utm_source=website&utm_medium=box&utm_campaign=linking_strategy)

### **Projets et situations particulières**

- United Nations Development Program: Projects in relation with goal 10 <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals/goal-10-reduced-inequalities.html>
- United Nations Development Program and United Nations Environment Program: promoting entrepreneurship for sustainable development; le projet gagnant du concours 2017 <https://www.seed.uno/awards/all/2017/cooperative-sahel-vert.html#tabs1-details>
- Volontaires de l'ONU: [www.unv.org/fr/search?search\\_api\\_views\\_fulltext=&type\[\]=story&field\\_sustainable\\_development\\_go\[\]=53](http://www.unv.org/fr/search?search_api_views_fulltext=&type[]=story&field_sustainable_development_go[]=53)
- Sustainable Development Goals Fund of the United Nations in relation with goal 10 <http://www.sdgfund.org/goal-10-reduced-inequalities>
- Programme de transfert de revenu pour la préservation environnementale au Brésil au Brésil: <https://wpp.org.br/wp-content/uploads/02.-Bolsa-Verde-Fiche-technique.pdf>  
<https://wpp.org.br/wp-content/uploads/01.-Bolsa-Verde-Fiche-dinformation.pdf>
- Prévention contre la famine et réponse à la sécheresse en Somalie par la FAO <http://www.fao.org/3/a-i7547e.pdf>
- Social care system SNIC in Uruguay [http://www.transforming-care.net/wp-content/uploads/2017/06/TP21\\_c-Batthy%C3%A1ny-.pdf](http://www.transforming-care.net/wp-content/uploads/2017/06/TP21_c-Batthy%C3%A1ny-.pdf)
- Le commerce équitable avec Fairtrade International et Fairtrade Luxembourg: [https://www.fairtrade.net/fileadmin/user\\_upload/content/2009/resources/2017\\_09\\_At\\_a\\_Glance\\_ODI\\_review\\_of\\_evidence.pdf](https://www.fairtrade.net/fileadmin/user_upload/content/2009/resources/2017_09_At_a_Glance_ODI_review_of_evidence.pdf), <http://fairtrade.lu/communiqués-de-presse-en-savoir-plus/changing-trade-changing-lives-le-commerce-equitable-en-chiffres-au-luxembourg-en-2016-120.html>
- Projets de ADA Microfinance au Luxembourg <http://www.ada-microfinance.org/fr/nos-projets>

- Fonds d'investissement 'Luxembourg Microfinance and Development Fund': Partenaires et leurs projets) [www.lmdf.lu/investisseurs-privés/sur-le-terrain/decouvrez-nos-partenaires/](http://www.lmdf.lu/investisseurs-privés/sur-le-terrain/decouvrez-nos-partenaires/)
- Projets de ResponsAbility Investments <http://www.responsability.com/investing/de/1210/Unternehmenspublikationen.htm>
- Projets de la Foundation for World Agriculture and Rurality) [http://www.fondation-farm.org/spip.php?page=article&id\\_article=896&lang=fr](http://www.fondation-farm.org/spip.php?page=article&id_article=896&lang=fr) projets pilotes farm.org
- Projets du Fonds Afrique Développement FADEV en France <http://fadev.fr/projet/>
- Etudes de cas Etudes de cas de International Finance Corporation de la Banque Mondiale <https://www.mfw4a.org/nc/fr/centre-de-connaissances/ressources/documents/details/file/transformer-le-developpement-de-l-afrique-partenariats-et-attenuation-des-risques.html?dl=1&cHash=15fa3605cf47ebcd29c1d22f915bd8e0>
- Le Green Village est un projet aux Philippines de Life project 4 Youth. Cette association bénéficie de nombreux partenaires en provenance de différents pays dont le Ministère des Affaires Etrangères du Luxembourg [http://docs.wixstatic.com/ugd/d8ae7d\\_98187ee5b229410f8b1eb0e21f5d2869.pdf](http://docs.wixstatic.com/ugd/d8ae7d_98187ee5b229410f8b1eb0e21f5d2869.pdf)
- Projets financés par des sociétés de microcrédits, soutenus par la Société Microfinance Enhancement Facility, établie au Luxembourg [http://www.mef-fund.com/downloads/annual\\_reports/mef\\_annual\\_report\\_2015.pdf](http://www.mef-fund.com/downloads/annual_reports/mef_annual_report_2015.pdf)

Annexe : Le tableau suivant a été traduit en Français et a été pris de l'IDDRI étude fait par Lucas Chancel et Alex Hugh en 2017. La version originale :

[http://www.iddri.org/Publications/Collections/Analyses/ST0117\\_inequalities%20SDGs\\_LC%20AH%20TV.pdf](http://www.iddri.org/Publications/Collections/Analyses/ST0117_inequalities%20SDGs_LC%20AH%20TV.pdf)

Tableau 1 : Conducteurs d'inégalités et des solutions connexes

<p><b>Conducteurs d'inégalité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Érosion des institutions du marché du travail:             <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) Diminution de la syndicalisation du force de travail conduit à une réduction du pouvoir de négociation des travailleurs</li> <li>(2) Diminution du salaire minimum par rapport aux médianes crée des inégalités plus importantes à l'extrémité inférieure de la répartition des revenus.</li> <li>(3) L'augmentation de l'emploi non-standard précipite plus les inégalités</li> </ol> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution de la progressivité fiscale             <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) Aplatissement de la taxation progressive</li> <li>(2) Affaiblissement des politiques de redistribution fiscales</li> <li>(3) Diminution la progressivité de la sécurité sociale</li> <li>(4) La fraude fiscale, en particulier parmi les riches</li> </ol> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délocalisation et l'innovation technologie conduit à:             <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) une augmentation de la prime pour des compétences dans les pays avancés et dans pays où la production délocalisée a lieu (Feenstra et Hanning, 1999);</li> <li>(2) "polarisation de l'emploi"; baisse de la demande d'emploi à revenu moyen. Professions de routine dans les économies avancées (Acemoglu et Autor, 2011; Goos, Manning et Salomon, 2014; Krugman, 2007).</li> </ol> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'approfondissement et l'intégration financière sont un facteur important dans l'augmentation des actions de premier ordre, en particulier dans les pays où les principales parts de revenu ont le plus augmenté (Tanndal et Waldenström, 2016).</li> <li>• Cela tient en partie à l'importance croissante des travailleurs du secteur financier dans le top 1% (Philippon et Reshef, 2013; 2013)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le pouvoir politique des riches augmente</li> </ul>
<p><b>Domaines politiques au niveau national</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le cadre juridique pour s'assurer que les travailleurs syndicaux sont représentés à des conditions à niveau égal (Atkinson, 2015)</li> <li>• Augmenter les dépenses sur les «institutions actives du marché du travail» (OCDE, 2012)</li> <li>• Optimiser le niveau du salaire minimum national afin d'augmenter les salaires médians et l'emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter la progressivité de l'impôt</li> <li>• Améliorer le ciblage des dépenses sociales</li> <li>• Renforcer le cadre réglementaire pour surveiller et prévenir la fraude fiscale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ex-ante</b> - Investir dans le capital humain pour accroître l'offre de travailleurs qualifiés (Katz et Autor, 1999)</li> <li>• <b>Ex post</b> - Dédommagement pour les travailleurs domestiques qui perdent de l'argent à cause de la délocalisation ou de la mécanisation, soit par des méthodes de fixation des salaires, des revenus de base, des subventions des parties prenantes (Olin Wright, 2006), soit par un travail garanti</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduire un aspect répartiteur des considérations sur la réforme de la réglementation financière.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une réglementation plus rigoureuse des interactions entre les lobbies et le processus de politique</li> <li>• Réglementation plus rigoureuse du financement des campagnes politiques</li> <li>• La société civile surveille ces problèmes</li> <li>• Soutien public pour les médias indépendants</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire l'écart entre la protection de l'emploi sur le travail temporaire et permanent (OCDE, 2012)</li> <li>• Objectif gouvernemental pour prévenir et réduire le chômage volontaire et le sous-emploi (Atkinson, 2015)</li> </ul>		<p>(Atkinson, 2015)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter les taux d'imposition marginal sur le revenu pour les riches afin de redistribuer les produits de l'intégration économique</li> </ul>		
<b>Exemples de pays</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pays sans salaire minimum, mais des institutions du marché du travail qui renforcent le pouvoir de négociation du travail comprennent: Suède, Suisse</li> <li>• Pays avec un salaire minimum élevé, obligatoire, mais des institutions du marché du travail faible: Royaume-Uni</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans de nombreux pays d'Amérique latine, les politiques de transferts de liquidités ont eu beaucoup d'effets négatifs sur les inégalités (Soares et al., 2009)</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• En tant que Premier ministre du Chili, Michelle Bachelet a éliminé le «fut» - un fonds protégé qui a permis de réinvestir les bénéfices sans imposition.</li> <li>• Les pays qui ont actuellement une taxe sur la fortune sont l'Argentine, la France, l'Espagne, l'Inde, la Norvège, la Suisse et l'Italie</li> </ul>
<b>Réponse politique au niveau international</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination fiscale régionale et internationale afin d'éviter une taxation compétitive au niveau international</li> <li>• Comblent les lacunes: s'appuyer sur l'agenda de l'OCDE et de l'UE pour prévenir la fraude fiscale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réformer la politique commerciale et les accords bilatéraux et multilatéraux afin de refléter les préoccupations de répartition, y compris une forte conditionnalité selon laquelle la réglementation n'interdit pas la croissance des économies émergentes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La coopération internationale en matière de réglementation financière peut-être sur la base de l'architecture de la coopération en matière de réglementation financière créée à la suite de la crise financière axée sur la stabilité financière (G20, Comité de Bâle), pour inclure des considérations de répartition.</li> </ul>	